



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 131-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire : 2020.RRGR.182

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, PSA)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : 1296/2020 du 18 novembre 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Point 1 : rejet
Point 2 : adoption et classement

Le Jura bernois : un désert pédopsychiatrique ?

Le gouvernement est prié

1. de rétablir les deux antennes pédopsychiatriques de Moutier et de Saint-Imier récemment supprimées par les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU).
2. Il s'engage également à renforcer la dotation en personnel du Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) dans la même région.

Développement :

Le service de pédopsychiatrie de Moutier existe depuis les années 1970. Depuis l'an 2000, il a été intégré aux Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU). Il partage ses locaux très bien situés avec le service d'orthophonie, qui est rattaché à la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE), dont la direction régionale est à Bienne et qui est également rattaché à l'INC, et le service de pédopsychiatrie (SPP), avec une direction régionale à Bienne et une direction centrale à Berne. Deux orthophonistes, un psychologue, un assistant psychologue, un pédopsychiatre et une secrétaire partagent ces locaux.

Depuis la privatisation des SPU en 2017, au fil des ans, les personnes qui sont parties du service n'ont pas été remplacées. Actuellement, seule une pédopsychiatre travaille à 60 pour cent pour un bassin de population s'étendant des Ecorcheresses jusqu'à Corcelles, auquel s'ajoute des enfants en institution (par exemple, le CEP de Courtelary, You Count de Perles, la Grande Maison de Corgémont). Selon mes informations, la liste d'attente est actuellement d'au moins huit mois ! La demande est donc bel et bien présente ! Sans entrer dans les détails, la situation de l'antenne de Saint-Imier est similaire.

Or, à la mi-mars, la médecin responsable, Madame Renk, annonce téléphoniquement aux deux services la fermeture officielle de ces derniers au 30 juin 2020, avec effet immédiat, pour des raisons sanitaires liées à la COVID-19. La pédopsychiatrie du Jura bernois sera dorénavant centralisée à Bienne ! Cette annonce a été faite sans aucune explication ou concertation avec les directions scolaires concernées ou avec le Conseil du Jura Bernois.

Cette décision est dramatique pour la région, car les besoins sont avérés et il n'existe pas de prestataires privés comme alternative !

En ce qui concerne le SPE, la dernière augmentation de personnel date d'il y a 15 ans ! Or, l'augmentation du nombre d'annonces n'a pas diminué depuis toutes ces années. De 2014 à 2019, ces annonces ont progressé de 125 pour cent. En comparaison intracantonale, le SPE reste sous-doté au regard du nombre de cas traités (10,7 pour cent selon les derniers chiffres disponibles). S'ajoute à cela le fait que la partie francophone du canton de Berne est la région qui a l'indice social le plus élevé du canton (1,46 pour une moyenne cantonale à 1,32) et l'augmentation de la population la plus importante (15 pour cent depuis 20 ans, moyenne cantonale à 10 pour cent).

Derrière ces chiffres, il y a des personnes et des familles qui souffrent énormément de cette non-prise en charge, cette situation n'est pas acceptable. Les cas qui illustrent cet état de fait sont nombreux, mais je m'abstiens d'en faire état ici.

Il est donc urgent que le canton délie les cordons de sa bourse pour soulager le SPE en lui octroyant davantage de pourcentages et qu'il trouve soit une nouvelle solution pour les SPP avec un nouveau partenaire régional, soit qu'il restaure les antennes abandonnées.

Alors que le travail en réseau est toujours cité en exemple pour la prise en charge d'enfants ou d'adolescents, il est incompréhensible de voir un service psychiatrique abandonner une position idéale – soit sa parfaite insertion dans le milieu, à même de favoriser les collaborations locales entre partenaires – pour déménager à Bienne !

Motivation de l'urgence : L'urgence est demandée, le service a déjà fermé !

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Point 1 :

Les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) assuraient jusqu'à présent les prestations ambulatoires du Service de pédopsychiatrie (SPP) à Moutier et à Saint-Imier. Pour des raisons historiques, le SPP faisait bureau commun avec le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) sur tous les sites de ce dernier. Au cours de ces dernières années, les prestations du SPP ont été regroupées. Depuis le 30 juin 2020, les prestations du SPP pour le Jura bernois sont proposées de manière centralisée à Bienne, avec l'éventualité d'une reprise de prestations par l'Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA) sur ses sites de St-Imier et Moutier.

Dès la fin juin 2020, HJB SA a en effet informé le canton de Berne qu'il examinait la possibilité de mettre lui-même en place les prestations du SPP dans le Jura bernois. Il a mené plusieurs entretiens et étudié les variantes de mise en œuvre possibles.

Le Conseil-exécutif est favorable à une collaboration entre l'HJB SA et les SPU et à une coordination entre les acteurs et actrices du domaine du SPP ; il le signalera aux prestataires. Il incombe toutefois à ces derniers de développer une stratégie en matière d'offre et de s'organiser.

Point 2 :

Les motionnaires parlent d'une augmentation du nombre de cas de 125 pour cent entre 2014 et 2019. Les statistiques de la Direction de l'instruction publique et de la culture montrent toutefois que le nombre de cas s'est élevé de 30 pour cent aussi bien dans la partie francophone que dans la partie germanophone du canton.

Depuis 2014, le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est mieux doté en personnel à Bienne et dans le Jura bernois que les services régionaux situés dans la partie germanophone. Actuellement, on compte un ou une psychologue pour 2878 enfants dans la partie francophone contre un ou une psychologue pour 3722 enfants dans la partie germanophone. Cela correspond à un écart de plus de 20 pour cent. Le Conseil-exécutif est cependant conscient que ces chiffres sont élevés en comparaison intercantonale.

Dans les faits, le SPE doit néanmoins traiter un nombre plus grand de cas par collaborateur ou collaboratrice, et cela bien que la partie francophone du canton soit mieux dotée en termes de personnel. Les responsables de la Direction de l'instruction publique et de la culture sont en train d'en étudier les causes avec le responsable du SPE de Bienne et du Jura bernois.

Les temps d'attente sont effectivement importants. Dans les cas urgents, les services sont cependant en capacité de réagir rapidement.

Le SPE est en outre soutenu par la médiation scolaire, service mis sur pied dans toutes les écoles de la partie francophone du canton, ainsi que, là où il a été mis en place, par le travail social en milieu scolaire.

Afin de soulager le SPE à Moutier, un poste de secrétariat a été accordé, en guise de mesure d'urgence. Ainsi, l'antenne de Moutier devrait pouvoir continuer à fonctionner. Par ailleurs, l'introduction de la procédure d'évaluation standardisée (PES) dans le cadre du projet REVOS 2020 devrait permettre aux antennes régionales du SPE d'obtenir davantage de pourcentages de poste.

Destinataire

– Grand Conseil